

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-262

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mardi 16 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 8 décembre 2025 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 7 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN (jusqu'à la délibération n°2025-255), Nazarelo ALONSO (jusqu'à la délibération n°2025-245), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2025-222), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Daniel GUEUR), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Eric BEAUFORT (à Lionel CHAPPELLAZ), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etais excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Etaient excusés : Lionel MANOS, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric BARDOT, Michel MITANNE, Sylviane BOUCHARD.

Etaient absents : Jean PEYSSON, Joël MATHY, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Validation de l'Avant-Projet du réaménagement paysager du parc historique du Château de Chazey et valorisation scénographique

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la CCPA conduit un programme de restauration et d'ouverture aux touristes du Château de Chazey depuis plusieurs années. Dans la continuité de la première tranche de restauration réceptionnée en 2022, la CCPA a validé par délibération du 03/10/2022 le lancement d'une troisième tranche de travaux qui comprend :

- ✓ Le réaménagement paysager du parc historique et la valorisation scénographique des 11,5 ha du parc du château (la partie dite « historique » actuellement fermée sera intégrée à l'accès payant)
- ✓ Une mise en valeur du château à travers le prisme du XIXe siècle et la restauration des décors peints (accès payant),
- ✓ La création d'un bâtiment d'accueil billettique à l'entrée du site, avec un espace boutique.

Pour la partie de réaménagement paysager du parc historique et sa valorisation scénographique, le programme a été élaboré à partir d'expertises patrimoniale, historique et ethnobotanique. Suite à la consultation, cette partie a été attribuée au groupement de l'agence IN SITU paysagiste (mandataire) et Associés : PRESENTS / EKOCONCEPT / STRATERA / Johann Lallemand (Flore.biodiv21).

L'année 2025, en concertation avec les partenaires de la CCPA, l'architecte des bâtiments de France, la DRAC, les maîtrises d'œuvre/architecte du patrimoine, a été consacrée aux études de la phase Esquisse, présentée en comité de pilotage le 17 septembre 2025.

Le projet d'aménagement paysager du parc historique phase esquisse poursuit les objectifs suivants :

- **VALORISER** l'histoire du site tout en affirmant une nouvelle identité

En proposant 3 parcours :

✓ La « boucle des arbres » proposera trois grandes typologies d'espace : le parc historique et les arbres remarquables qui seront replantés dans l'esprit du XIX^e siècle et l'invitation au voyage, le parc savant, la grande pelouse et la future collection botanique, le parc boisé et ses diversités de paysages.

✓ La « boucle de l'eau » va mettre en scène la restauration des éléments du parcours de l'eau, les rocallles restaurées, les bassins, la berge de la rivière d'Ain, les murets en galets.

✓ La « boucle des horizons » va mettre en scène le grand paysage en proposant des réouvertures de points de vue, la création d'un belvédère dans le parc historique.

- **OUVRIR** le site au public et nourrir les promenades, valoriser l'histoire du site tout en affirmant une identité contemporaine par le biais de thématiques :

✓ En retravaillant les principes de composition du parc historique : rendre lisible la petite boucle du parcours envisagée comme un écrin, créer un lieu de représentation qui permettra de maintenir de l'évènementiel, aménager un belvédère pour donner à voir le parc haut, mettre en scène le château via les grands axes de composition historiques.

✓ En requalifiant le parvis et parc haut dit « parc Savant », aménager un espace dégagé en respectant les recommandations des services de la DRAC, créer le lien avec le futur bâtiment d'accueil, conserver et enrichir la grande prairie existante par des ambiances végétales diversifiées, retrouver un verger d'essences anciennes, proposer un jardin d'acclimatation, et replanter de beaux sujets adaptés au changement climatique.

✓ En précisant la composition du parc boisé, renforcer le contraste d'ambiances entre les espaces fermé et ouverts vers le ciel, faire réapparaître les éléments de patrimoine de ce parc, créer des îlots fermés autour des espaces de régénération naturelles dans les coteaux, et retrouver des sols plus fertiles et plantés autour des berges.

- **RENFORCER ET PERENNISER** la valeur environnementale du lieu

✓ En renforçant la biodiversité du site, s'appuyer sur l'expertise de la LPO pour favoriser l'avifaune, renforcer les connexions au grand territoire, favoriser la création d'habitats naturels, créer des zones de boisement en libre évolution, renforcer la présence des strates basses et arbustives, mettre en place une gestion différenciée en fonction de la fréquentation des lieux du parc et des enjeux de biodiversité, proposer des essences susceptibles de s'adapter au réchauffement et à l'assèchement du climat.

Plan de composition Cheminements et accessibilité PMR



Ambiances pour favoriser l'appropriation des lieux



Quelques assises, tables et bancs dispersés dans le parc



Du mobilier lié au verger et aux espaces de jardinage

.../...

Faire redécouvrir les coteaux aux visiteurs, Ponctuer l'espace de mobilier positionnés à des endroits spécifiques



Jouer avec les points de vue et l'horizon



Ponctuer l'espace de mobilier

Au niveau du planning prévisionnel, il est prévu un démarrage des travaux début 2027 et une livraison en septembre 2028.

Début 2026 des éclaircies seront réalisée dans le bois, les baliveaux prélevés seront transplantés sur le projet touristique de Torcieu.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'Avant-Projet, approuver le budget et le plan de financement prévisionnel. La Région Auvergne Rhône-Alpes a retenu le projet dans le cadre du Contrat de territoire, avec une aide possible de 400 000 €.

A la fin de la phase avant-projet, le budget du projet est estimé à 1 647 342 € HT, avec le budget et plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en euros HT	Recettes	Montant en euros
PRIX GENERAUX / TRAVAUX PREPARATOIRES	147 150 €	Région Auvergne Rhône Alpes - Contrat de territoire	400 000 €
TERRASSEMENTS	38 200 €		
VOIRIE / REVETEMENTS	555 000 €		
RESEAUX (assainissement EP, EU, réseaux divers, Eclairage..)	122 500 €		
MOBILIER - SIGNALISATION	173 000 €		
PRIX DIVERS / GENIE CIVIL	106 000 €		
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	354 000 €		
Sujétions techniques à venir : 10 %	149 585 €		
Transplantation de baliveaux	1 907 €	Auto financement Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	1 247 342 €
TOTAL	1 647 342 €	TOTAL	1 647 342 €

Le président sollicite le conseil pour valider ce projet.

M. Alexandre NANCHI ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avant-Projet, ainsi que le budget et le plan de financement prévisionnel tels que présentés.
- AUTORISE le président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône Alpes, du Département de l'Ain et de toute collectivité ou organisme susceptible d'apporter son soutien.
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à cette opération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 décembre 2025*

Publiée le 22 DEC. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

